



Projet de reconstruction
du centre de traitement
des déchets ménagers
à Romainville / Bobigny

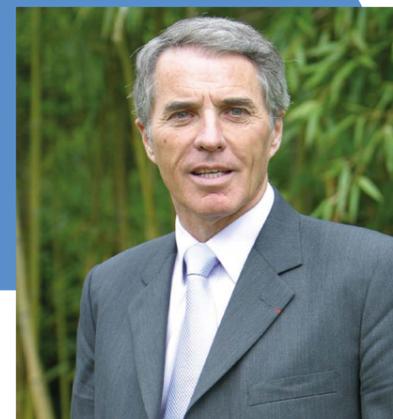
**POST-CONCERTATION
BILAN ANNUEL 2018**

JANVIER 2019

Sommaire

INTRODUCTION	LE SYCTOM, PORTEUR DU PROJET À ROMAINVILLE / BOBIGNY	4
PARTIE 1	LE PROJET	5
PARTIE 2	LA POST-CONCERTATION SUR LE PROJET	7
PARTIE 3	LA POST-CONCERTATION SUR LE PROJET EN 2018	10

PARTIE 4	LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION POUR LE PROJET EN 2018	22
PARTIE 5	LA POST-CONCERTATION EN 2019	24
	LEXIQUE	26



Jacques Gautier
Président du Syctom, Maire de Garches

En 2018,
le projet du Syctom
portant sur la reconstruction
du centre de traitement des
déchets ménagers
à Romainville / Bobigny
est entré dans une phase
nouvelle.

Après une période de concertation préalable et de réalisation des premières études techniques qui ont permis de choisir un programme pour la reconstruction du site actuel, le Syctom a décidé de lancer en avril dernier **la consultation des entreprises pour l'attribution d'un marché public global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation.**

De fait, la démarche d'information et de participation du public sur le projet a évolué. Un dispositif de post-concertation, format de dialogue avec le public issu d'une nouvelle réglementation, a été mis en œuvre sur le territoire. **Le Syctom a ainsi créé et animé un Groupe Citoyens qui réunit une quarantaine d'habitants et de représentants associatifs.** Ce Groupe Citoyens a proposé des sources d'inspiration sur un ensemble de thématiques en lien avec le projet : ouverture de la future installation au public, conception et animation de la maison du projet, définition de campagnes de sensibilisation aux gestes de tri ...

Dans le respect des règles qui s'imposent lors d'une procédure de marchés publics, le Syctom a maintenu de forts engagements en matière de dialogue et d'écoute des acteurs du territoire, en proposant par exemple au Comité de suivi et au Groupe Citoyens de réfléchir sur **les prescriptions environnementales et architecturales présentes dans le dossier de consultation des entreprises.**

Édito

Au nom du Syctom, je tiens à remercier tous les habitants, élus, agents, usagers du territoire qui œuvrent au bon déroulement du projet et au maintien d'échanges ouverts et sereins dans le cadre de la post-concertation.

J'adresse également mes remerciements à Monsieur Jacques Roudier, reconduit dans ses fonctions par la Commission Nationale du Débat Public en tant que garant de la post-concertation, pour son implication dans la démarche.

2019 sera une nouvelle année phare pour le projet. Le Syctom désignera le projet lauréat au terme d'une procédure de dialogue compétitif avec les groupements candidats à la reconstruction du centre.

Je vous invite tous et toutes à continuer à vous impliquer pour que la reconstruction du centre suscite la fierté du territoire.

Introduction

LE SYCTOM, PORTEUR DU PROJET À ROMAINVILLE / BOBIGNY

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny est porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, qui traite et valorise les déchets du territoire le plus densément peuplé de France avec **6 millions d'habitants**. En 2017, le Syctom a pris en charge dans ses différentes installations **2,3 millions de tonnes** de déchets ménagers et assimilés.

Le Syctom a pour compétences le **traitement** des déchets ménagers et assimilés collectés par ses collectivités adhérentes et leur **valorisation** sous forme de matières et d'énergie. Le Syctom s'est aussi imposé comme un **acteur majeur de la prévention et de la sensibilisation** des habitants, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Syctom fédère les collectivités de son territoire autour d'un projet commun : **une gestion des déchets exemplaire en faveur de l'économie circulaire**.

Le Syctom réunit aujourd'hui **85 communes** de la zone centrale d'Île-de-France réparties sur **12 territoires** adhérents. Ces communes sont réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines.

Le territoire du Syctom s'organise en **bassins versants**, en fonction des gisements de déchets. Dans une logique de proximité géographique, pour limiter les transports et

réduire l'impact environnemental des activités, chaque bassin versant est associé à un centre de réception/traitement ou transfert.

Le Syctom dispose aujourd'hui de **dix unités de traitement des déchets** (trois unités de valorisation énergétique, six centres de tri de collectes sélectives, un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles) et d'un **réseau de déchèteries**.

Par ailleurs, le Syctom accompagne le développement de la **collecte des déchets alimentaires** et développe des solutions de traitement pour les biodéchets.

Partie 1

LE PROJET

1. LE CENTRE ACTUEL

Situé à Romainville, en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'est de Paris, le centre existant comprend :

- ▶ un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles,
- ▶ un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux,
- ▶ une déchèterie.

Le **centre de transfert** réceptionne les collectes d'ordures ménagères résiduelles de dix-sept communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que le 19ème et une partie du 20ème arrondissements de Paris. Il peut recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

Aujourd'hui, le **centre de tri des collectes sélectives multimatériaux** dessert neuf communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien. Il peut recevoir 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives. L'installation est adaptée à l'extension des nouvelles consignes de tri. Elle peut ainsi traiter l'ensemble des emballages en plastique et des petits emballages métalliques.

La **déchèterie** est accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom. Elle réceptionne notamment des objets encombrants et des déchets dangereux.



2. LE PROJET DE RECONSTRUCTION

Le centre de Romainville / Bobigny est un site historique de la gestion des déchets de la métropole francilienne. Aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisés en 2015, **sa reconstruction s'avère nécessaire pour s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires, mais aussi pour s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation.**

Le projet dans les grandes lignes

2 parcelles : Romainville + Bobigny

Nature et quantités de déchets réceptionnés :

Ordures ménagères résiduelles : **350 000** tonnes par an

Collectes sélectives multimatériaux : **60 000** tonnes par an

Collectes sélectives de déchets alimentaires : **40 000** tonnes par an

Apports volontaires en déchèterie : **15 000** tonnes par an

Apports volontaires à la ressourcerie : **500** tonnes par an



Le transport par voie fluviale : pour l'évacuation de la majorité des flux sortants

Les enjeux de la future installation dans le cadre de la stratégie des déchets du Sycotom sont multiples :

- ▶ Doter le bassin versant de Romainville d'une **installation de réception de proximité** ;
- ▶ **Répondre à l'évolution des besoins de traitement des déchets** (extension des consignes de tri pour les collectes sélectives multimatériaux, accueil des déchets alimentaires, etc.) ;
- ▶ **S'intégrer dans le réseau des installations du Sycotom** en tenant compte de leurs capacités de traitement à venir.



Une intégration urbaine et paysagère exemplaire



L'utilisation des meilleures technologies disponibles sur le marché pour maîtriser l'ensemble des nuisances (bruits, odeurs...)



Le maintien des emplois existants en intégralité



La continuité du service public : réception / transfert des OMR et réception / tri des collectes sélectives pendant les travaux de construction de la future installation



Un projet concerté, un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les habitants du territoire

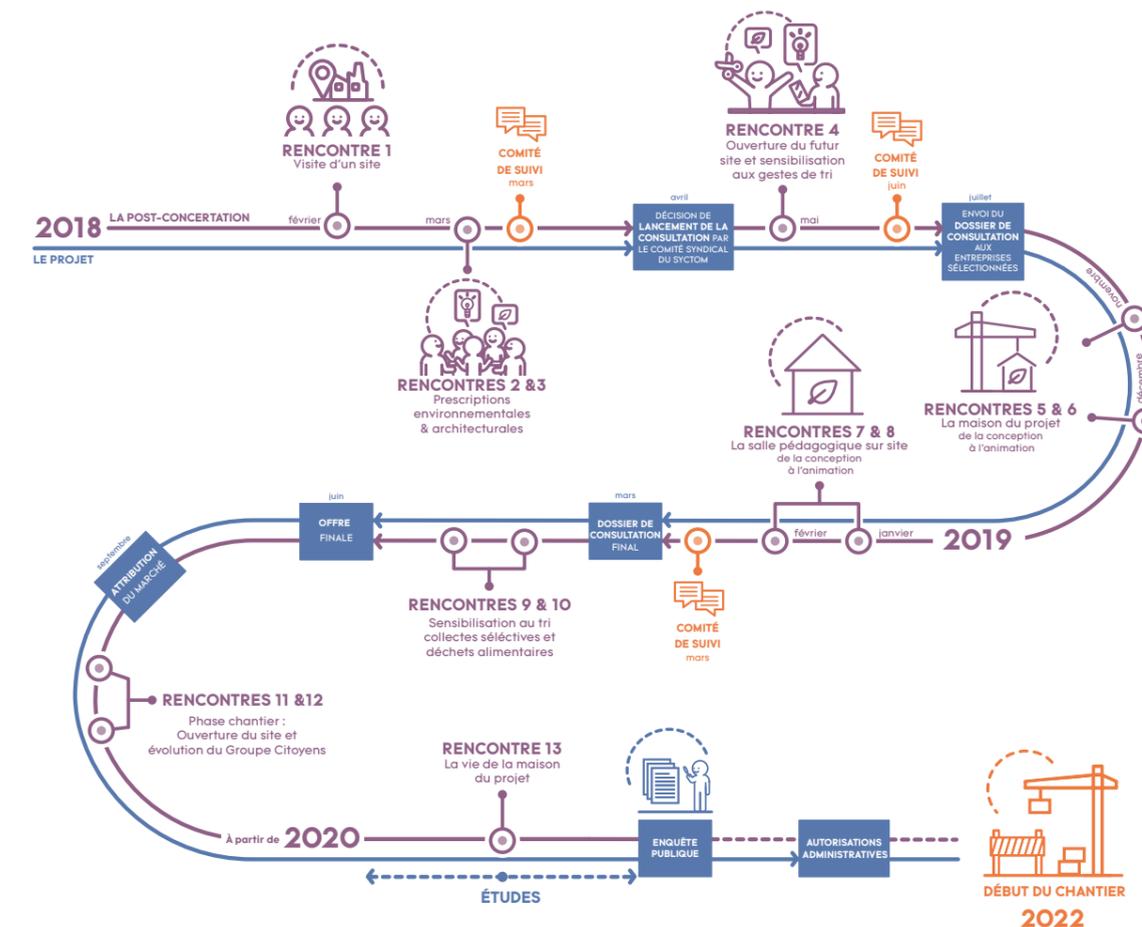
3. LA PÉRIODE DE CONSULTATION

En avril 2018, le Sycotom a décidé de lancer la consultation des entreprises pour l'attribution d'un marché public global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation. Au terme de cette période de consultation, le Sycotom attribuera le marché et désignera le groupement titulaire d'ici la fin de l'année 2019.

Partie 2

LA POST-CONCERTATION SUR LE PROJET

Les étapes du projet et de la post-concertation



Retrouvez le détail du projet sur le site dédié
projet-romainville-bobigny.sycotom.fr



1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC S'APPLIQUANT AU PROJET

Le 3 août 2016, l'ordonnance n°2016-1060 a porté réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Le projet du Sycotom à Romainville / Bobigny s'inscrit dans ce cadre réglementaire.

La concertation préalable sur le projet s'est ainsi déroulée entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017 au travers des réunions du Comité de suivi, des ateliers thématiques et des réunions publiques. Parallèlement, le Sycotom a mis en place un dispositif d'information et de participation du public, dont un site internet dédié au projet, une exposition itinérante ou encore des lettres d'information.

Lors du Comité Syndical du 21 décembre 2017, les élus du Sycotom ont tiré les enseignements de la concertation préalable et approuvé les caractéristiques du projet intégrant **la solution technique d'optimisation de la logistique urbaine pour la gestion des ordures ménagères résiduelles** (OMR). Cette solution est présentée sur le site internet du projet.

Par ailleurs, conformément au bilan du garant et à la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 6 décembre 2017, il a été également décidé de **poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**.

Cette démarche, dite de post-concertation, vise à continuer à informer largement sur le projet tout en permettant aux

habitants de réfléchir sur des thématiques connexes au projet. Le dispositif tient compte de l'expérience positive de l'exposition itinérante mise en œuvre sur le territoire en septembre et octobre 2017.

Les moyens de mise en œuvre de ce dispositif ont été précisés avec le garant, **Monsieur Jacques Roudier**, reconduit par la CNDP jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

Le schéma intitulé « **Les étapes du projet et de la post-concertation** » (page 7) représente le dispositif de post-concertation mis en œuvre par le Sycotom jusqu'à l'enquête publique et ses liens avec le projet.

2. LES ENGAGEMENTS DU SYCTOM ET DES PARTICIPANTS : LA CHARTE DE LA POST-CONCERTATION

Le Sycotom a proposé au début de l'année 2018 de mettre à jour la Charte de la concertation afin de définir les modalités de la post-concertation.

Le projet du document, devenu alors **la Charte de la post-concertation**, a été soumis aux avis des membres du Comité de suivi lors de sa réunion de janvier 2018 et validé sous sa forme initiale. Il présente les objectifs, les modalités et le calendrier de la post-concertation, et fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la post-concertation.



Charte de la post-concertation

3. LE COMITÉ DE SUIVI : L'INSTANCE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION

Le Comité de suivi est l'instance de pilotage de la concertation. Il a été mis en place en 2017.

Regroupant 24 membres, il est composé de deux collèges : **le collège des élus et le collège des acteurs** (administrations, organismes et société civile).

COLLÈGE DES ÉLUS

- ▶ Président du Sycotom
- ▶ Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- ▶ Président du Conseil régional d'Ile-de-France
- ▶ Maire de Romainville
- ▶ Maire de Bobigny
- ▶ Maire de Pantin
- ▶ Maire de Noisy-le-Sec
- ▶ Maire des Lilas
- ▶ Maire de Bagnolet
- ▶ Maire de Montreuil
- ▶ Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble
- ▶ Député de la 5ème circonscription de Seine-Saint-Denis
- ▶ Député de la 9ème circonscription de Seine-Saint-Denis

COLLÈGE DES ACTEURS

- ▶ Préfet de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Représentant du Service des Canaux de la Ville de Paris
- ▶ Représentant de Sequano
- ▶ Représentant de la DRIEE
- ▶ Représentant de FNE Ile-de-France
- ▶ Représentant de Environnement 93
- ▶ Représentant de l'ARIVEM
- ▶ Représentant de Veolia (exploitant du site actuel)
- ▶ Représentant de Valoram (exploitant du site actuel)
- ▶ Représentant des salariés de Veolia
- ▶ Représentant des salariés de Valoram

Chaque séance du Comité de suivi est l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des différents temps du dispositif d'information et de participation du public. En 2018, il s'est réuni :

- ▶ **le 18 janvier** dans les locaux d'Est Ensemble pour la présentation des enseignements de la concertation préalable et la validation de la Charte de la post-concertation
- ▶ **le 26 mars** dans les locaux d'Est Ensemble pour exprimer ses attentes vis-à-vis des prescriptions architecturales et environnementales de la future installation
- ▶ **le 26 juin** à l'Hôtel de Ville de Romainville pour un point d'étape sur le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la reconstruction du centre

Partie 3

LA POST-CONCERTATION SUR LE PROJET EN 2018

1. L'INFORMATION DU PUBLIC

Depuis le lancement de la concertation sur le projet en 2017, des supports d'information sont mis à la disposition du public pour lui permettre de découvrir le projet et de suivre ses actualités (site internet et lettre d'information). A chacune des grandes étapes du projet et de la concertation, le Sycotom renforce ce dispositif d'information par une campagne de communication dédiée, comme à l'occasion de la présentation au public des enseignements de la concertation préalable début 2018.

a. Le site internet du projet

Pour favoriser l'information du public, un site internet dédié au projet a été ouvert le 19 juin 2017 (www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr) lors de la concertation préalable sur le projet. Il a été décidé de le maintenir dans sa configuration tout au long de la durée de la post-concertation, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Ce site a pour vocation de présenter le projet avec son état d'avancement. Il constitue également le lieu de publication de l'ensemble des documents utiles à la post-concertation ou produits dans le cadre de celle-ci (comptes rendus des

Comités de suivi, recueils des idées du Groupe Citoyens, bilan de l'exposition itinérante, etc.).

En outre, la possibilité pour les visiteurs qui le souhaitent de déposer des questions en ligne a été maintenue dans le cadre de la post-concertation. Une compilation des contributions est mise à jour et publiée sur le site internet tous les six mois.

Enfin, une photothèque a été créée début 2018 afin de présenter en images les étapes de la concertation.

Les chiffres 2018



5201
visiteurs uniques



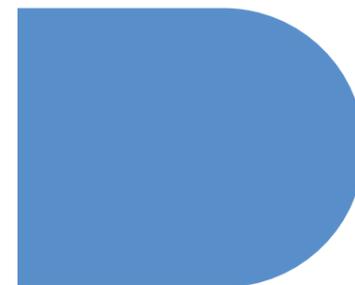
4
questions / réponses
déposées sur le
site internet



12
documents
d'information



10
articles
mis en ligne



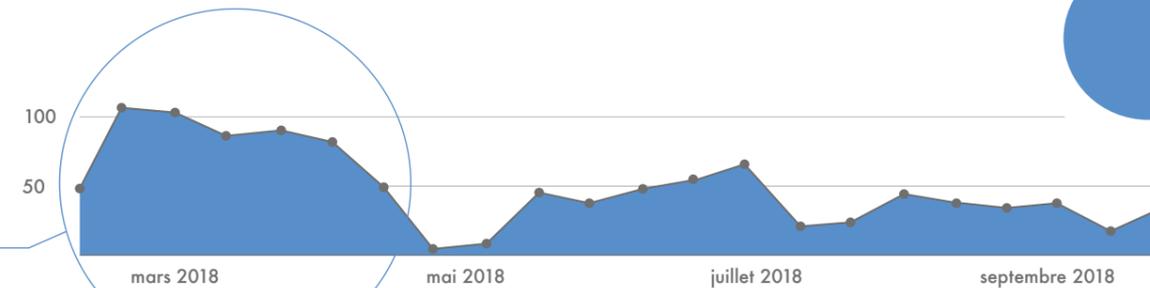
Site internet du projet

Conformément à la décision de la Commission Nationale du Débat Public du 6 décembre 2017, le garant établit un rapport annuel à la date anniversaire de sa désignation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Un rapport final sera joint au dossier d'enquête publique.

En conséquence, le 5 décembre 2018, le garant de la concertation a présenté à la CNDP son rapport annuel dans lequel il fait état d'un processus de post-concertation très complet pour l'année 2018. Il remarque la qualité du travail accompli par le Groupe Citoyens. La Commission a pris acte de ce bilan.

Accroître la visibilité du site internet du projet

A lors que le début de l'année a concentré l'essentiel des actualités sur le projet, le Sycotom a décidé d'accroître la visibilité du site internet en ayant recours à de la publicité en ligne par le biais d'un outil proposé par l'entreprise Google, les « Adwords® ». Cette campagne de publicité a été diffusée du 12 février au 15 avril et a permis d'accroître significativement le nombre de visiteurs sur le site internet (3 644 visiteurs sur la période).



b. Les lettres d'information et les flash info

En complément du site internet, une lettre d'information papier est diffusée sur le territoire depuis la concertation préalable à chacune des grandes étapes du projet.

Deux numéros ont été réalisés en 2018 :

► **Numéro 3 en janvier 2018** sur le bilan de la concertation préalable et l'annonce de la poursuite du dispositif d'information et de la participation du public dans le cadre de la post-concertation

► **Numéro 4 en mai 2018** sur le bilan de la campagne de présentation des enseignements de la concertation préalable et les premiers mois de la post-concertation (création du Groupe Citoyens et bilan des premières Rencontres)

100 000 exemplaires de chacun des numéros 3 et 4 de la lettre d'information ont été distribués aux citoyens des villes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, et mis à disposition des habitants des autres communes du bassin versant (Bagnolet, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Raincy,

Villemomble, Rosny-sous-Bois, Drancy, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, ainsi que le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissements de Paris).

La **version électronique** de ces deux lettres d'information a été adressée aux membres du Comité de suivi et aux destinataires en ayant fait la demande sur le site internet du projet, soit à **plus de 1 000 personnes**.

En février 2018, un nouvel outil d'information numérique a été mis en place : **le flash info**. 10 courriels courts ont ainsi été envoyés aux destinataires de la lettre d'information numérique. Thématiques, ils ont permis d'informer les destinataires au fur et à mesure des étapes de l'exposition itinérante ou encore de présenter le Groupe Citoyens et ses activités.

Une nouvelle édition de la lettre d'information, en version papier et en version numérique, est prévue début 2019 pour inviter les destinataires à découvrir le bilan 2018 de la post-concertation et annoncer les activités prévues en 2019.



Lettre d'information n° 4 / mai 2018



Synthèse des enseignements de la concertation préalable

En quelques chiffres



51 nouveaux inscrits à la lettre d'information



2 lettres d'information papier diffusées à **100 000** exemplaires chacune



10 flash info

2 lettres d'information numériques adressés à **1 006** destinataires

c. La présentation des enseignements de la concertation préalable et du programme retenu pour la reconstruction du centre

De janvier à avril 2018, avant le lancement de la consultation des entreprises pour l'attribution d'un marché public global de performance, le Sycotom a présenté au public les enseignements de la concertation préalable et le programme retenu pour la future installation.

Les enseignements de la concertation préalable

Le Sycotom a réalisé une synthèse des enseignements de la concertation préalable. **200 exemplaires** papier ont été diffusés aux élus du Comité syndical, aux membres du Comité de suivi et aux habitants par le biais des collectivités du territoire.

Les enseignements de la concertation préalable ont fait l'objet d'un communiqué de presse repris par Le Journal du Grand Paris, Le Parisien, L'itinérant, Les Echos, Le Moniteur, L'Info Durable, Recyclage Récupération et Recyclage & Valorisation.

L'EPT Est Ensemble et les Villes de Romainville, Bobigny et Pantin ont également relayé de l'information via leurs propres supports (site internet, journaux, réseaux sociaux...).

Enfin, pour informer largement des décisions prises par le Comité syndical à l'issue de la concertation préalable, le Sycotom a réalisé un publi-rédactionnel dans les pages du Parisien le 28 décembre 2017 et le 9 janvier 2018.



Publi-rédactionnel - Le Parisien 28 décembre 2017



Le Comité syndical du Sycotom a délibéré sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny.

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny, le Sycotom a saisi il y a un an environ la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Rouquier comme garant de cette concertation. La concertation préalable s'est ainsi déroulée du 4 juillet au 13 novembre 2017 et a réuni les acteurs locaux et le public lors de différents temps de dialogue et d'échanges (réunions publiques, ateliers thématiques, exposition itinérante).
Le dispositif organisé par le Sycotom a permis l'information, la participation et l'expression de l'ensemble des acteurs du territoire et du public, dans un climat serein. Les échanges ont ainsi permis au Sycotom d'enrichir la réflexion sur le projet et d'éclairer la prise de décision sur le projet sur la base de trois solutions soumises à la concertation par le Comité syndical du Sycotom.
Dans ce contexte, lors du Comité syndical réuni le jeudi 21 décembre 2017, les élus du

Sycotom ont tiré les enseignements de la concertation préalable et approuvé les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n°2 d'optimisation de la logistique urbaine pour la gestion des ordures ménagères résiduelles^(*). Par ailleurs, en réponse aux fortes attentes du territoire, conformément au bilan du garant et à la décision de la CNDP du 6 décembre, il a été également décidé de poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront précisées avec le garant dès le mois de janvier 2018 et tiendront compte de l'avancement du projet et des prochaines étapes : phase de consultation jusqu'au choix de l'opérateur pour la construction de l'installation puis phase de présentation du projet retenu jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

En lien avec le garant de la concertation désigné par la CNDP, le Sycotom veillera à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires au bénéfice du projet et du territoire.

*Retrouvez plus d'informations sur le site internet du projet <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr>

La 2^{ème} édition de l'exposition itinérante

De février à avril 2018, les éco-animateurs du Sycotm étaient présents en 13 points du territoire à **Bobigny, Pantin, Noisy-Le-Sec et Romainville**. Le Sycotm est allé à la rencontre du public en organisant l'exposition itinérante dans des lieux de la vie courante.



Sam. 17 févr.
MARCHÉS
de Noisy-le-Sec
et de la Ferme
à Bobigny



Sam. 24 févr.
**MARCHÉ
DE L'ÉGLISE
ET MARCHÉ
SUR L'EAU**
à Pantin



Jeu. 1^{er} mars
**LE PANIER
BALBYNIEN**
à Canal 93
à Bobigny



Sam. 3 mars
**JOURNÉE DU
LOGEMENT
ÉCOLOGIQUE**
avec la
Requincailerie
à Pantin



Mer. 7 mars
ÉPICERIES
Wicasaya à Bobigny
et Popote Coop
à Noisy-le-Sec



Ven. 16 mars
**MARCHÉ
DU CENTRE
L'UNIVERSITÉ
PARIS 13**
à Bobigny



Sam. 24 mars
PAYSAN URBAIN
à Romainville et
**MAISON DE
QUARTIER DES
COURTILLIÈRES**
à Pantin



Du 9 au 13 avril
**CROSS DES
ÉCOLIERS**
de Bobigny

Les animations, ouvertes à tous, ont permis d'aborder de nombreuses thématiques relatives au tri et à la gestion des déchets de façon ludique et pédagogique. Aussi, l'un des principaux objectifs de cette édition était de présenter les solutions techniques retenues dans le cadre du projet et notamment **la solution de séchage naturel des ordures ménagères résiduelles* (OMR)**.

Tout en répondant aux interrogations des participants à ce sujet, les éco-animateurs ont insisté sur l'importance de la réduction des déchets au quotidien, corollaire indispensable dans la perspective de la mise en service de la future installation.

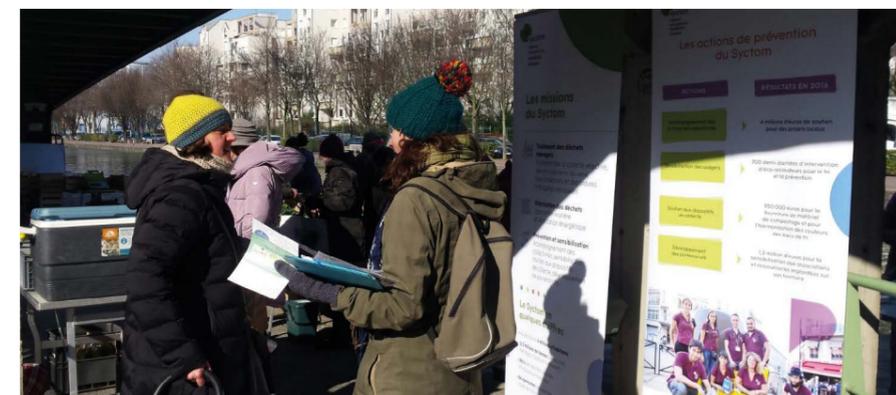
Dans cette optique, les jeux suivants ont permis de donner aux participants des conseils pour améliorer leur gestion quotidienne des déchets :

- ▶ Samedi 24 février «**Déchets contre nature**» : test des connaissances sur le temps de décomposition des déchets.
- ▶ Jeudi 1^{er} mars «**Itinéraire d'une bouteille en plastique**» : atelier autour du cycle de vie

d'une bouteille en plastique pour tout comprendre de son parcours, de sa distribution à sa valorisation en passant par son utilisation.

- ▶ Samedi 3 mars «**Atelier Brico-récup**» : les éco-animateurs ont montré que le réemploi est une source de création infinie (par exemple, faire un cendrier à partir d'une canette).
- ▶ Mercredi 7 mars «**Tout doit disparaître**» / «**Panier éco-conso**» : information ludique pour diminuer ses déchets et «**Jeu du tri**» : jeu pédagogique et divertissant sur les différentes règles de tri.
- ▶ Vendredi 16 mars «**Atelier cosmétique**» : les éco-animateurs ont montré comment, en fabriquant ses propres cosmétiques, il est possible de réduire quotidiennement ses déchets.
- ▶ Semaine du lundi 9 au vendredi 13 avril «**Jeu du tri**» : jeu pédagogique et divertissant sur les différentes règles de tri.

* La solution de séchage naturel des OMR est présentée dans le lexique, à la fin du bilan et sur le site internet du projet.



Aussi, étaient mis à la disposition du public à chaque étape :

- ▶ Un **flyer-quizz** pour tester ses connaissances sur le séchage naturel des OMR
- ▶ Un **flyer** incitant à contribuer en ligne et à suivre le planning des étapes de l'exposition
- ▶ La **lettre d'information n°3**
- ▶ La **synthèse des enseignements** de la concertation préalable
- ▶ Un **registre papier** permettant de poser ses questions sur le projet ou de déposer un avis

Lors des 13 étapes organisées, les éco-animateurs ont rencontré environ **770 personnes**.

Plus de 20 contributions manuscrites ont été inscrites au registre papier à ces différentes occasions puis déposées en ligne sur le site internet du projet. La tonalité générale des contributions est positive, les participants se disant satisfaits de partager des moments conviviaux et d'en savoir plus au sujet de la reconstruction de l'installation.

En quelques chiffres



13
étapes réparties
sur le territoire
de 4 villes



près de
770
habitants et usagers
du territoire rencontré



21
contributions
manuscrites
dans le registre



1000
flyers quizz
distribués

La campagne d'invitation



Flyer d'information



Publi-rédactionnel - Paris Mômes fév/mars 2018



Bannière d'information - Le Parisien.fr

Pour accroître la visibilité de l'exposition itinérante, le Syctom a eu recours à des publicités et à une session de tractage. Le Syctom est en effet allé à la rencontre des habitants sur le terrain pour les inviter à prendre part à l'exposition itinérante, et ainsi à s'informer sur le projet et sur les gestes de tri. Entre le 27 février et le 4 avril, se sont ainsi 10 000 flyers qui ont été distribués en 10 points du territoire à Bobigny, Noisy-Le-Sec, Pantin et Romainville, aux sorties des stations de transports en commun, dans des centres commerciaux, lors de marchés...

En outre, le Syctom a fait paraître deux publi-rédactionnels :
 ► Une page dans le numéro de février-mars Paris Mômes, un support d'information sur les activités à faire en famille avec des enfants, diffusé à 120 000 exemplaires dans un réseau de lieux culturels et enseignes fréquentés par les familles ;
 ► Un tiers de page dans le numéro du 12 au 18 février de A Nous Paris, un hebdomadaire gratuit recensant les activités culturelles de Paris et la première couronne.

Enfin, du 12 au 18 février, une bannière d'information sur le site du Parisien (www.leparisien.fr) renvoyait vers l'article du site internet du projet présentant l'exposition itinérante. Ce dispositif a été concentré sur les pages dédiées à la Seine-Saint-Denis et à Paris.

2. LA PARTICIPATION DU PUBLIC : LE GROUPE CITOYENS

a. Le rôle du Groupe Citoyens

L'objectif du Groupe Citoyens, constitué en janvier 2018, est que des habitants et des représentants associatifs locaux puissent contribuer concrètement à la définition du projet et aux sujets connexes qui sont pris en compte dans la mise en œuvre du projet.

Le Groupe Citoyens se réunit dans le cadre de soirées thématiques, appelées « Rencontres ». Une ou plusieurs thématiques sont abordées lors de ces ateliers. Une même

thématique peut aussi faire l'objet de plusieurs réunions. L'objectif de chacune des sessions est de produire un **Recueil d'idées**.

Ces documents restituent les réactions et propositions du Groupe Citoyens relatives aux thématiques abordées lors des Rencontres. Il fournit au Syctom des éléments de réflexion, des **sources d'inspirations** dans le cadre du projet.

b. La composition du Groupe Citoyens

Le Groupe Citoyens est composé de 39 personnes : 30 habitants de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec et 9 représentants d'associations locales œuvrant dans ces mêmes villes. Ces membres, non experts des démarches de concertation et de gestion des déchets, disposent d'une expertise d'usage du territoire.

Les membres du Groupe Citoyens ne sont pas membres d'une autre instance liée au projet, notamment du Comité de suivi. Il a été vérifié que les volontaires ne sont pas des élus sur le territoire ou encore qu'ils ne disposent d'aucun mandat ou engagement de nature à influencer leur participation à cette démarche.

Pour mobiliser les habitants, des **appels téléphoniques** ont été passés sur la base d'un questionnaire (âge, lieu de résidence, mandat, etc.) du 15 janvier au 9 février. De plus,

un **appel à volontaires** pour devenir membre du Groupe Citoyens a été annoncé en première page d'actualité du site internet du projet du 30 janvier au 9 février.

Par ailleurs, le Syctom a identifié **les habitants ayant manifesté un intérêt pour le projet**, au travers de leur inscription à la lettre d'information numérique, du dépôt d'une question sur le site internet du projet ou de leur participation active lors des réunions publiques ou des ateliers thématiques organisés dans le cadre de la concertation préalable en 2017.

Les responsables des **Conseils Citoyens et de quartier** ont également été sollicités pour partager l'information à leurs membres. Les **associations locales**, sollicitées dans le cadre de l'organisation de l'exposition itinérante, ont diffusé l'information auprès des leurs adhérents.

Aussi, afin d'équilibrer la représentativité territoriale des membres du Groupe Citoyens, le Syctom a complété la constitution du Groupe en réalisant **deux permanences** à Pantin et à Noisy-le-Sec, les 25 et 27 avril. Elles ont eu lieu dans des lieux largement fréquentés par les habitants : la **Maison de Quartier des Courtilières à Pantin** et aux abords de **l'épicerie-buvette La Popote Coop à Noisy-le-Sec**. Ces permanences ont permis d'informer les riverains de la possibilité de rejoindre le Groupe. A ces occasions, plusieurs habitants ont manifesté leur intérêt pour faire partie du dispositif aux côtés des membres d'ores et déjà actifs.

c. La participation du Groupe Citoyens au projet : les « Rencontres »

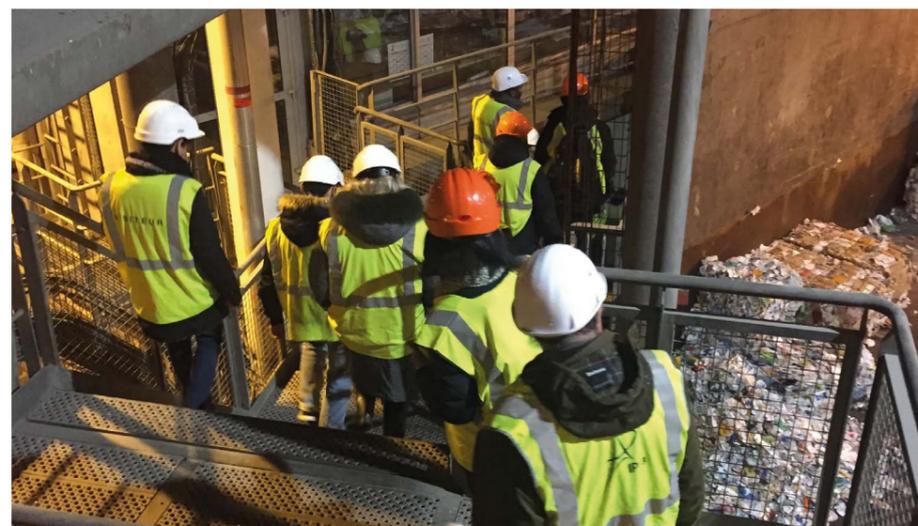
Après avoir visité le site actuel en février, le Groupe Citoyens s'est réuni à cinq occasions entre mars et décembre inclus. Plus de trente personnes en moyenne étaient au rendez-vous de chacune des Rencontres placées sous le signe de l'échange et du travail collaboratif.

RENCONTRE 1 : mardi 13 et jeudi 15 février

Visite du site à Romainville

Les membres du Groupe Citoyens ont été invités à visiter le site actuel en février. Cette visite a également été l'occasion pour eux d'une part de rencontrer l'équipe projet du Sycotom, de faire connaissance et de se familiariser avec le projet, et d'autre part de découvrir le fonctionnement d'un centre industriel de traitement des déchets ménagers (fonctionnement, sécurité, accessibilité, compétences professionnelles, ...).

Un kit d'information (documentation sur le projet et le dispositif de concertation) a été remis à chacun des participants. Un guide présentant le Groupe Citoyens leur avait été transmis en amont de ces soirées. Une belle entrée en matière !



RENCONTRES 2 & 3 : jeudi 8 et mardi 13 mars

Prescriptions architecturales et environnementales

Mi-avril, le Sycotom a annoncé le lancement de la consultation des entreprises pour l'attribution d'un marché public global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation. Il devait rédiger dans ce cadre une note de présentation du dossier de consultation. Les premières soirées du Groupe Citoyens ont ainsi été dédiées à sa participation à la réflexion sur les prescriptions environnementales et architecturales, décrites dans cette note. Les Rencontres 2 et 3 ont été organisées au siège de l'EPT Est Ensemble, à Romainville.



Lors de la Rencontre 2, le Groupe Citoyens a travaillé autour des prescriptions environnementales qui s'inscrivent dans le respect des obligations réglementaires (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte) et dans les hautes exigences du Sycotom en termes d'objectifs environnementaux.

Les aspirations du Groupe Citoyens en matière environnementale (*liste non exhaustive*) :

- ▶ Le centre doit être exemplaire en termes **énergétique et écologique**.
- ▶ Respectueux de la biodiversité, le centre doit devenir un **outil de sensibilisation aux gestes de tri et au développement durable**.
- ▶ Le Groupe a suggéré de créer un «**Observatoire des nuisances**», composé de riverains et d'associations, chargé d'exercer un suivi et un contrôle régulier des éventuelles nuisances.



Puis, lors de la Rencontre 3, le Groupe Citoyens a travaillé sur les **prescriptions architecturales**. Sur la base de visuels présentant les différents projets architecturaux du territoire (ZAC de l'Horloge, ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq, etc.), ainsi que des exemples d'installations ou projets architecturaux développés par le Sycotom, les participants ont échangé sur les modalités d'intégration du site dans son contexte urbain.

Les aspirations du Groupe Citoyens en matière architecturale (*liste non exhaustive*) :

- ▶ L'intégration du site est une préoccupation centrale du Groupe Citoyens. Le centre devra à la fois **s'inscrire dans son contexte urbain** en pleine mutation et être suffisamment **identifiable** pour être une valeur ajoutée pour le territoire.
- ▶ De nombreux participants ont exprimé la volonté que la conception du centre permette de **rendre visible son fonctionnement interne** depuis l'extérieur.

Le Comité de suivi s'est également réuni en mars pour échanger sur ces mêmes prescriptions. A cette occasion, deux membres du Groupe Citoyens sont venus présenter le résultat de leurs travaux. Tant pour le Groupe Citoyens que pour le Comité de suivi, la future installation doit être une **source de fierté** pour le territoire. Ainsi, le Sycotom a ainsi pu enrichir la note grâce aux sources d'inspiration issues de ces réunions.

RENCONTRE 4 : jeudi 24 mai

Ouverture du site au public et sensibilisation aux gestes de tri

La Rencontre 4 s'est déroulée le jeudi 24 mai 2018 au cœur du Parc de la Villette, à quelques pas de la Cité des Sciences et de l'Industrie, dans les locaux de la Folie L5.

Après une visite des lieux et un apéritif dinatoire en bord de canal, les membres du Groupe Citoyens ont été répartis par tirage au sort en 4 groupes de 5/6 personnes pour aborder les 2 thématiques prévues : la sensibilisation au geste de tri et l'ouverture du site au public.

Les participants ont été invités à constituer leur «**mur d'inspirations**». Pour cela, chaque membre de l'équipe a pu épingler les images, citations, articles... qu'il avait apportés, ou qui étaient mis à disposition sur la table, en expliquant en quoi ils pouvaient influencer les sujets abordés.

La sensibilisation au geste de tri pendant la phase travaux ayant fait l'objet de propositions de la part du Groupe Citoyens lors des Rencontres n°2 et n°3, il a été décidé d'approfondir cette réflexion dans le cadre de cette Rencontre n°4. Les participants ont donc pu approfondir ce sujet en se nourrissant de leurs retours d'expérience, leur expertise d'usage et leurs envies.

Lors des Rencontres n°2 et n°3, l'ouverture du site au public a elle aussi fait l'objet de propositions du Groupe Citoyens. Il avait notamment été question de la création d'une **salle pédagogique**, de l'**organisation de visites**, de la mise en place de **panneaux d'information numériques** sur les performances de l'installation... Il avait ainsi par exemple été formellement suggéré de concevoir « un centre de sensibilisation dédié aux habitants, aux écoles et aux familles » au sein même de l'installation.

Au cours de la quatrième Rencontre et sur ces deux thématiques, l'organisation d'une fête annuelle, le lancement d'un concours zéro déchet entre écoliers ou la création d'une application éco-citoyenne sont autant de propositions inédites qui ont été scénarisées par les membres. L'ensemble des scénarios est disponible en ligne sur le site internet du projet.



En conclusion, le Groupe Citoyens considère qu'il est essentiel de créer un rythme d'animations pour fédérer les populations autour de l'installation. En organisant des dispositifs de sensibilisation durant le chantier puis tout au long de la vie du site (ateliers, événements, jeux-concours, campagne de communication attractive, création d'une application digitale, etc.), c'est-à-dire en donnant rendez-vous régulièrement sur le site, un attachement des habitants au lieu pourra se créer.

LES ASPIRATIONS DU GROUPE CITOYENS

Les différentes tables ont chacune produite un scénario :

Ouverture du site au public :

- ▶ *Scénario #1* - visite de la salle pédagogique
- ▶ *Scénario #2* - la salle pédagogique éphémère
- ▶ *Scénario #3* - un lieu d'animations
- ▶ *Scénario #4* - la kermesse du tri

Sensibilisation aux gestes de tri :

- ▶ *Scénario #5* - le concours « top chef zéro déchet »
- ▶ *Scénario #6* - trier en s'amusant
- ▶ *Scénario #7* - la campagne sérieuse
- ▶ *Scénario #8* - le geste citoyen

« CE QU'ILS EN ONT PENSÉ »

 « Je suis satisfaite de cette Rencontre : très beau lieu, adapté à la création, une méthode créative et ludique et en plus, des rencontres humaines ».

ANNE

 « Participer au Groupe Citoyens me permet d'avoir un autre regard sur les déchets ».

ROKIA

 « Les rencontres m'ont permis de mieux comprendre les enjeux et impératifs du projet. D'avoir un regard sur des propositions très conventionnelles et d'autres plus pertinentes. De me mettre à la place de celui qui traite les propositions. »

UN MEMBRE DU GROUPE

En janvier et février 2019 : deux rencontres sont prévues au sujet de l'animation et de la conception de la salle pédagogique sur site.

Vous habitez à Romainville, Bobigny, Pantin ou Noisy-le-Sec et ce dispositif vous intéresse ?

Manifestez-vous à l'adresse suivante : projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr

Pour devenir membre du Groupe Citoyens, vous ne pouvez pas faire partie d'une autre instance liée au projet, ni être élu du territoire ou encore disposer d'un quelconque mandat ou engagement de nature à influencer votre participation à cette démarche.

RENCONTRES 5 & 6 : mardis 27 novembre et 11 décembre

Animation et conception de la maison du projet

Qu'est-ce que la maison du projet ?

Avant la mise en service de l'installation, la maison du projet, encore appelée « pavillon du projet », servira à présenter au grand public le projet retenu, à informer les riverains du déroulement des travaux et à poursuivre les actions de sensibilisation. Elle se matérialisera de la manière suivante :

- ▶ Un espace temporaire
- ▶ Un espace modulaire et pouvant être éventuellement déplacé en fonction de l'avancée des travaux
- ▶ Un lieu en accès libre pouvant accueillir du public sur des horaires définis, en présence d'animateurs spécialisés

L'objectif de ces deux Rencontres était d'aboutir à une proposition partagée du Groupe sur le cahier des charges de la future maison du projet. Voici quelques-unes de leurs propositions d'aménagement :
Un espace fait de matériaux recyclés et colorés avec une signalétique remarquable pour être visible et identifiable de loin.
Un espace ludique et participatif où le citoyen prend clairement conscience de son rôle et de son impact au

quotidien par le jeu et l'interactivité (grâce à différentes box d'activités pédagogiques individuelles ou collectives : jeux, quizz, défis, etc.).
Un parcours où les visiteurs auront également l'opportunité de découvrir le chantier du futur centre via différents médias (maquette, vues sur chantier, technologies 3D, etc.).
Un espace extérieur convivial



LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION POUR LE PROJET EN 2018

Début 2018, les échanges avec les habitants et les acteurs du territoire ont permis de préparer la consultation des entreprises pour la reconstruction du centre. Les réunions organisées en mars avec le Groupe Citoyens et le Comité de suivi ont en effet abordé les prescriptions architecturales et environnementales. Les échanges ont permis au Sycdom de nourrir sa réflexion sur le projet alors qu'il élaborait le dossier de consultation des entreprises, dans une version initiale publiée en juillet 2018.

De même, les idées du Groupe Citoyens issues des Rencontres 4, 5 et 6 seront des sources d'inspiration alors que le Sycdom élabore à présent la version finale du dossier de consultation qui sera transmise aux candidats.

1. EN MATIÈRE DE PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

Maîtrise complète des nuisances : condition première de la réalisation du projet, cette maîtrise est requise en phases de travaux (« un chantier exemplaire à faibles nuisances ») et en phase d'exploitation.

Efficacité énergétique et recours aux technologies innovantes : la conception et l'exploitation des installations permettra de minimiser la consommation d'énergie et de produire éventuellement in-situ des énergies renouvelables.

2. EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'INTÉGRATION

Architecture et intégration urbaine remarquables : le Sycdom a confirmé ses exigences en matière d'architecture exemplaire et sa volonté de doter le territoire d'une installation parfaitement intégrée au nouveau tissu urbain, au carrefour de deux ZAC qui se développent sur Romainville et sur Bobigny.

3. EN MATIÈRE DE PÉDAGOGIE ET DE SENSIBILISATION AUX GESTES DE TRI

En phases d'études et pendant les travaux : le Sycdom mettra en œuvre une démarche ludique et interactive de sensibilisation aux gestes de tri. Il a retenu le souhait des habitants d'apprendre par le jeu et par l'action et de rendre les citoyens acteurs de leur apprentissage.

En phase d'exploitation : le Sycdom est attentif à la sensibilisation des populations en matière de prévention et de valorisation des déchets. Dans ce cadre, une salle pédagogique permettra également aux visiteurs de comprendre le parcours du déchet.

Les principaux apports de la post-concertation sur le projet en 2018 sont les suivants :

- ▶ Ne pas attendre l'ouverture de la future installation pour agir.
- ▶ Inscrire le site dans le paysage local : rendre le site accessible aux habitants, organiser des événements attractifs pour que les habitants y participent, le faire connaître.
- ▶ Rendre les habitants acteurs de leur apprentissage pour améliorer durablement les gestes de tri en organisant des activités de prévention et de sensibilisation pendant les phases de conception et de travaux.

4. EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Un dispositif à vocation locale : le Sycdom retient le souhait de la population de créer des moments et des espaces de rencontres, d'animation de la vie locale afin d'inscrire le site dans le paysage local.

Evolution de la post-concertation : création d'une Maison du projet sur la parcelle de Mora-Le-Bronze après la notification du titulaire de la consultation des entreprises visant à présenter son projet et à sensibiliser les populations locales à l'amélioration des gestes de tri. Cet espace sera un espace

d'apprentissage mais aussi de convivialité et d'échanges.

En décembre 2018, le Sycdom a lancé un appel à projet visant la création d'une recyclerie temporaire sur la parcelle de Mora-Le-Bronze à Bobigny. Ce lieu a vocation à être animé par des structures de l'économie circulaire implantées sur le territoire. Des liens entre cette recyclerie temporaire et la maison du projet pourront être envisagés, afin de permettre la sensibilisation des habitants à l'amélioration des gestes de tri, au recyclage etc.

5. EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Sycdom s'est engagé dès la phase de concertation préalable au maintien de tous les emplois sur le site existant de Romainville.

Un partenariat est en cours de signature avec l'EPT Est Ensemble concernant la mise en œuvre des clauses d'insertion sociales intégrées au marché de reconstruction du centre. Il s'agit notamment de réunir les conditions permettant de favoriser la formation et l'emploi d'habitants du territoire éloignés du marché du travail.

La visite du magasin versé du Smicval



A l'occasion du Comité syndical du 12 avril 2018, dans le cadre d'une délibération sur le projet, des élus du Sycdom ont été émis le souhait de visiter le **Smicval Market*** et d'obtenir des informations complémentaires au sujet de la démarche d'économie circulaire menée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets du Libournais Haute-Gironde (Smicval).

Ainsi, le Sycdom a invité une dizaine d'élus et acteurs de l'économie circulaire oeuvrant sur le territoire à participer à la visite du Smicval Market organisée le vendredi 15 juin 2018. Cette visite a également permis de découvrir le fonctionnement d'autres installations du syndicat girondin dont le laboratoire d'immersion dédié aux porteurs de projet de l'économie circulaire, appelé « Hot Spot », construit à 90% en matériaux recyclés, installé au siège du Smicval à Saint-Denis-de-Pile.

Le compte-rendu de la journée est disponible sur le site internet du projet.

* Le Smicval Market (magasin inversé) a pour ambition de faire changer la vision des déchets pour redonner de la valeur aux objets et matériaux pour leur seconde vie afin de renforcer le réemploi, de maximiser le recyclage. Les habitants du territoire du Smicval peuvent en effet donner, prendre et/ou recycler les objets sans contrepartie financière.

LA POST-CONCERTATION EN 2019

1. JUSQU'EN SEPTEMBRE 2019

La consultation des entreprises pour l'attribution d'un marché public global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation continue jusqu'en septembre 2019. Le Sycotom maintiendra le dispositif d'information continu jusqu'à la désignation du lauréat (site internet, lettre d'information...).

Le Groupe Citoyens sera amené à réfléchir sur la conception et l'animation de la salle pédagogique de la future installation lors des Rencontres 7 et 8 en janvier / février 2019.

Enfin, le Comité de suivi sera réuni par le Sycotom au printemps 2019.

2. À PARTIR D'OCTOBRE 2019

Après l'attribution du marché public global de performance par le Sycotom, la post-concertation entrera dans une nouvelle phase.

À partir de cette étape, et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, il s'agira alors de présenter le projet au public et de préparer l'enquête publique. Les activités de présentation du projet pourraient être couplées avec des actions de sensibilisation, adaptées à différents types de public.

Le dispositif de participation et d'information du public demeurera encadré par la CNDP. Il prendra fin au lancement de l'enquête publique prévue en 2021.



Lexique



LA SOLUTION DE SÉCHAGE NATUREL DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

La solution de séchage naturel des ordures ménagères résiduelles (OMR) permet l'optimisation du transfert par voie fluviale des produits séchés et la constitution d'un stock tampon **pour une partie du flux**.

Il ne s'agit pas d'une solution de traitement des OMR sur site mais d'une **solution de préparation des OMR** visant notamment à optimiser la dimension « logistique ».

Le flux d'OMR séchées sortant de l'installation de séchage **ne peut pas être considéré comme du Combustible Solide de Récupération (CSR)**.

Le séchage des OMR consiste à **réduire la quantité d'eau contenue dans les déchets** ce qui présente les intérêts suivants :

- **Réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter** dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés (moins d'eau introduite dans les fours d'incinération)) ;
- **Possibilité de constituer un stock tampon** sans nuisance pendant une durée limitée sur site ;

- **Garantie d'un transport sans nuisance** (maîtrise des odeurs et suppression des jus).

Le séchage est dit « naturel » car il ne nécessite pas **d'apport d'énergie**.

Grâce au séchage, une partie de l'humidité des déchets est retirée (les déchets passent d'un taux d'humidité de 40 à 20%), ce qui permet ainsi de diminuer la masse de déchets à transporter **de 25 à 30%**. En effet, la matière organique contenue dans les déchets se dégradent au contact de l'oxygène de l'air. Cette dégradation génère de la chaleur qui permet l'évaporation de l'humidité naturellement présente dans les déchets. C'est pourquoi on parle de **séchage naturel**.

Il s'agit d'un procédé éprouvé avec de nombreuses références répertoriées en Europe. Pour reprendre l'exemple de l'installation de Londres (site de Frog Island), les déchets séchés sont conditionnés en balles ou en conteneurs puis **transportés par bateaux sur de grandes distances** pour être traités dans des installations à l'étranger (aux Pays-Bas, en Allemagne ou dans les pays nordiques).

Les étapes du procédé de séchage (voir schéma ci-après) :

1. Le broyage :

Après réception dans une fosse, les déchets sont acheminés à l'aide d'un grappin vers un broyeur. **Le broyage correspond à un déchiquetage grossier des déchets à 350 mm** et permet notamment **l'ouverture des sacs**.

Le broyage a pour fonction de faciliter la phase de séchage ultérieure **en réduisant et en homogénéisant la taille des déchets**.

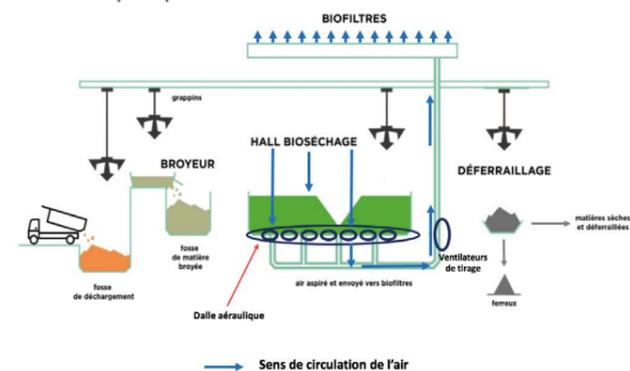
2. Le séchage :

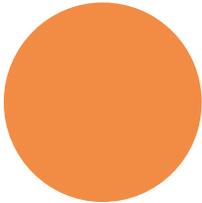
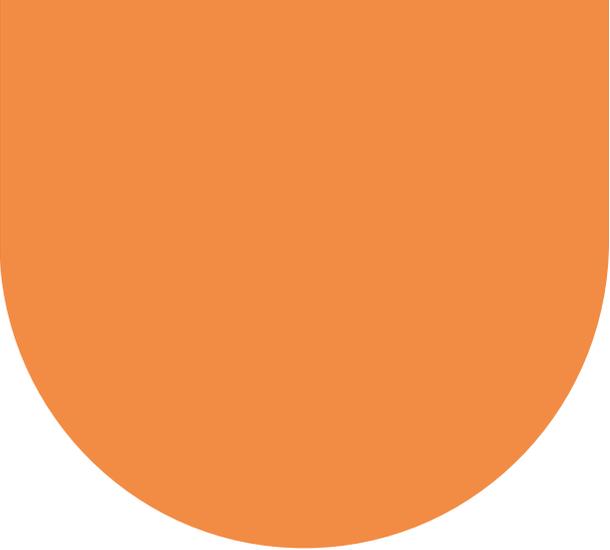
À l'aide d'un grappin, les déchets broyés sont disposés en andains (tas) d'environ 5 mètres d'épaisseur sur **une dalle aéraulique (plancher percé de trous)** dans le hall de séchage et restent ainsi disposés sur une **période variant de 14 à 20 jours** (selon l'humidité des déchets collectés).

Durant cette période, il n'y a pas de manipulation ou de retournement de la matière ce qui permet d'éviter les poussières et les nuisances olfactives.

Pour assurer la circulation de l'air au travers du tas de déchets, des ventilateurs de tirage aspirent l'air sous la dalle aéraulique. L'air du hall est ainsi aspiré et circule au travers du tas de déchets (du haut vers le bas) avant d'être collecté dans des canalisations reliées au dispositif de traitement d'air (par exemple, des biofiltres).

Schéma de principe :





**POST-CONCERTATION
POUR CE PROJET ENCADRÉE PAR LA
COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS :

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION :
garant.romainville@gmail.com

ÉQUIPE PROJET DU SYCTOM :
projetromainvillebobigny@sycdom-paris.fr



**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

